

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 439

11 juin 1999

SOMMAIRE

(Les) Amis du Tibet, Luxembourg, A.s.b.l., Meispelt	page 21068	Robert André Holding S.A., Luxembourg	21040
Biergerinitiativ Al Bieles, A.s.b.l., Belvaux	21066	Rock Fernand Distribution, S.à r.l., Remich	21040
(The) Cross Investment Group Holdings S.A., Luxembourg	21049	Rocland International S.A., Altwies	21041
Fiduciaire Billon, S.à r.l., Luxembourg	21068	Rocland Nord Europe, S.à r.l., Altwies	21041
Financierium S.A., Luxembourg	21068	Romed International S.A., Luxembourg	21042
Fink & Schindler Holding S.A., Luxembourg	21071	Romfin Holding S.A., Luxembourg	21040, 21041
Finropa S.A., Luxembourg	21071	Royton Holding S.A., Luxembourg	21042
Florentine S.A., Luxembourg	21071	Saynett S.A., Luxembourg	21041
Fragrana S.A., Luxembourg	21072	Scala Advisory S.A., Luxembourg	21043
Gilebba S.A., Luxembourg	21072	Scaldia Luxembourg S.A., Luxembourg	21044
G.2. Investment Group S.A., Luxembourg	21071	Seita Luxembourg S.A., Luxembourg	21044, 21045
Immobilière Lentz, S.à r.l., Luxembourg	21056, 21059	Select Travel S.A., Luxembourg	21043
India Focus Fund, Sicav, Luxembourg	21069	Sibad International S.A., Luxembourg	21046
ISROP S.A., The Israel European Company, Luxembourg	21051	Siemaca Holding S.A.	21045
(The) New Russia Fund S.A., Luxembourg	21052	Silver Lining Finance S.A., Luxembourg	21047
Nordest S.A., Luxembourg	21026	Société de Participations Champenoises S.A., Luxembourg	21045
Orchidée Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	21026	Société de Traitement Informatique du Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	21046
Orco Holding S.A., Luxembourg	21027	Société Nationale de Crédit et d'Investissement, Luxembourg	21047
Orco Hotel Group S.A., Luxembourg	21026	Sofecolux S.A., Luxembourg	21047, 21048
ORDILUX, Ordinateur Distribution Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	21068	Sofinlux S.A., Luxembourg	21050
Oreda S.A., Luxembourg	21027	Soga S.A., Luxembourg	21049
Oregon S.A., Luxembourg	21027	Soparmecfin S.A., Luxembourg	21048, 21049
Padus S.A., Luxembourg	21027	Starlife S.A., Luxembourg	21051
Patri S.A., Luxembourg	21028, 21029	Sûre Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	21051
Prarose Holding S.A., Luxembourg	21030	Tag Eurolux S.A., Luxembourg	21050
Printronix Luxembourg, S.à r.l., Luxbg	21030, 21032	Technical Softwares Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	21051
Projectfin S.A., Luxembourg	21032	Transud Lux S.A., Bertrange	21059, 21061
Pro-Line S.A., Pétange	21033	T.R.E. Tourist Real Estate S.A., Luxembourg	21056
Promotion Neuilly S.A., Mersch	21034	(The) Triangle Investment Group Holdings S.A.H., Luxembourg	21052
Promotion S.A., Luxembourg	21029	Urbania, S.à r.l., Mersch	21059
ProntoFund Advisory S.A., Luxembourg	21034	Valstar S.A., Luxembourg	21062
Publimed, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	21034	Valuga S.A., Luxembourg	21061, 21062
Raiba Finance S.A., Luxembourg	21035	Vetrelli S.A., Luxembourg	21062, 21063
R.A.L. Holding S.A., Luxembourg	21034	Voyages Flammang, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	21063
Ravarani & Cie, Bijouterie-Horlogerie, S.à r.l., Luxembourg	21035	Voyages Tageblatt, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	21064
Regaluxe Investment S.A., Soparfi, Luxbg	21039	VWH Invest S.A., Luxembourg	21063
Regard S.A., Luxembourg	21039	Waicor Investment Corporation S.A., Luxbg	21064
Rhin Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	21037	Wimple S.A., Luxembourg	21066
Rhône Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	21039	Wischbone S.A., Luxembourg	21064, 21066
Ribatejo, S.à r.l., Luxembourg	21039	Wiseman Investments, S.à r.l.	21064
		Yolin S.A., Luxembourg	21067

NORDEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.152.

—
*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg
le 24 mars 1999*

Présents: Monsieur Patrick Meunier, Administrateur-délégué
Madame Margrith Augsburer, Administrateur (au téléphone).
Absent: DELMARE CONSULTANT LIMITED, Administrateur (démissionnaire).
Monsieur Patrick Meunier préside la séance.

Ordre du jour et délibérations:

Le Président informe le Conseil qui l'accepte de la démission de son poste d'Administrateur de DELMARE CONSULTANT LIMITED avec effet immédiat.

En remplacement, le Président propose au Conseil qui l'accepte la nomination de SEAPRO LIMITED avec effet immédiat.

Le mandat de SEARPRO LIMITED prendra fin avec celui des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2002.

Ces décisions seront soumises à la prochaine assemblée générale des actionnaires pour ratification.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

P. Meunier
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1999, vol. 521, fol. 79, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16700/690/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

ORCHIDEE IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.916.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 82, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour ORCHIDEE IMMOBILIERE, S.à r.l.
VECO TRUST S.A.

Signature

(16701/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

ORCO HOTEL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.655.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 décembre 1998
au siège social de la société*

Il résulte de l'assemblée générale que la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme ayant son siège social au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Madame Ott-Bonaly à qui décharge est accordée pour son mandat.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 16 décembre 1998
au siège social de la société*

Il résulte de la réunion du conseil d'administration que Monsieur Jean-François Ott et Monsieur Silvano Pedretti sont nommés administrateurs-délégués avec pouvoir d'engager la société par leur seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 1999.

Signature
Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 80, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16703/507/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

ORCO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.918.

—
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 19 février 1999
au siège social de la société*

Il résulte de la réunion du conseil d'administration que le siège social de la société est transféré du 35, rue Glesener à L-1631 Luxembourg, au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, avec comme adresse postale B.P. 1173, L-1011 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 1999.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 80, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16702/507/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

OREDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.573.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1998, vol. 521, fol. 83, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour OREDA S.A., Société Anonyme

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

(16704/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

OREGON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.391.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1998, vol. 521, fol. 83, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour OREGON S.A., Société Anonyme

Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

(16705/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

PADUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 56.844.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle réunie au siège social le 22 mars 1999 a accordé décharge aux administrateurs et au commissaire.

L'assemblée a également pris acte de la démission du commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 1998 et a appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, M. Christophe Dermine, expert-comptable, demeurant à B-Libramont.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 73, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16706/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

PATRI, Société Anonyme,
(anc. PATRI S.A.).
Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.161.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente mars.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PATRI S.A., ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 67.161, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire prénommé, en date du 24 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 62 du 3 février 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Elisabeth Martel, employée de banque, demeurant à Audun-le-Tiche (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, demeurant à Olm.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de LUF 1.250.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000, à LUF 2.500.000,- sans création et émission d'actions nouvelles.

2) Libération intégrale en numéraire par les actionnaires existants au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

3) Modification subséquente de l'article cinq des statuts.

4) Changement de la dénomination sociale de la société en PATRI et modification afférente de l'article premier des statuts.

5) Modification du 3e paragraphe de l'article quatre des statuts (objet social) qui aura désormais la teneur suivante:

«En particulier, la société participera à la constitution, à la gestion, à l'administration et au développement d'une société en commandite par actions luxembourgeoise avec la dénomination PATRINVEST, et assumera comme associé commandité gérant la gestion et l'administration de cette société en commandite par actions.»

6) Remplacement de l'administrateur, Monsieur Pascal Roumiguie, par Madame Elisabeth Martel, employée de banque, demeurant à Audun-le-Tiche (France) et fixation de la durée de son mandat.

7) Nomination de Monsieur Remmert Laan, banquier, demeurant à Paris 8^e, 30, rue de Miromesnil, comme administrateur supplémentaire et fixation de la durée de son mandat.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à celui de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 2.500.000,-) sans création ni émission d'actions nouvelles et libération intégrale en numéraire de la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) par les actionnaires existants au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital, nature des titres.** Le capital souscrit est fixé à deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 2.500.000,-), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.»

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société de PATRI S.A. en PATRI et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de PATRI.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le troisième alinéa de l'article quatre des statuts (Objet social) pour lui donner désormais la teneur suivante

«**Art. 4. Objet social. Troisième alinéa.** En particulier, la société participera à la constitution, à la gestion, à l'administration et au développement d'une société en commandite par actions luxembourgeoise avec la dénomination PATRINVEST, et assumera comme associé commandité gérant la gestion et l'administration de cette société en commandite par actions.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer Monsieur Pascal Roumiguie, en tant qu'administrateur de la société par Madame Elisabeth Martel, employée de banque, demeurant à Audun-le-Tiche (France).

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé, se terminera à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir au mois de juin 1999.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur supplémentaire de la société, son mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir au mois de juin 1999.

Monsieur Remmert Laan, banquier, demeurant à Paris 8^e, 30, rue de Miromesnil.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Martel, D. Van Reeth, G. Becquer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 mars 1999, vol. 841, fol. 21, case 9. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 avril 1999.

J.-J. Wagner.

(16707/239/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

**PATRI, Société Anonyme,
(anc. PATRI S.A.).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.161.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 avril 1999.

J.-J. Wagner.

(16708/239/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 7.347.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie au siège social le 19 mars 1999 a pris acte de la démission des trois administrateurs et a nommé en leur remplacement:

* M. Jean Hoffmann, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg;

* M. Marc Koeune, économiste, demeurant à Bereldange;

* M. Christophe Dermine, expert-comptable, demeurant à B-Libramont.

En outre, l'assemblée a pris acte de la démission du commissaire aux comptes et a nommé en son remplacement FIDECONSULT ANSTALT, avec siège social à Schaan / Liechtenstein.

Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire sortants. Les mandats des nouveaux administrateurs et du nouveau commissaire sont reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1997.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 73, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16716/693/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

PRAROSE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 41.790.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 87, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

(16710/010/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

PRAROSE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 41.790.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
réunie au siège social à Luxembourg, le 6 octobre 1998 à 11.00 heures*

Décision de continuer les activités de la société malgré une perte cumulée supérieure au capital social.

Reconduction des mandats de Messieurs Frédéric Otto, Daniel Biguine et Marc Ambroisien en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 1998.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 87, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16711/010/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

PRINTRONIX LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.454.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-sixth of March.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

PRINTRONIX INC., having its registered office at 17500 Cartwright Road, Irvine CA, USA;
here represented by Mr Olivier Ferres, consultant, residing at 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt, by virtue of a proxy established on March 26, 1999.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the only shareholder of the limited liability company established in Luxembourg under the name of PRINTRONIX LUXEMBOURG, S.à r.l., incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated on July 7, 1998, published in the Mémorial C, page 34432 of 1998.

II. The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-), divided into five hundred (500) shares of forty US Dollars (USD 40.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the Company's capital by six hundred seventy-two thousand five hundred and twenty US Dollars (USD 672,520.-) to raise it from its present amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) to six hundred ninety-two thousand five hundred and twenty US Dollars (USD 692,520.-) by creation and issue of sixteen thousand eight hundred and thirteen (16,813) new shares of forty US Dollars (USD 40.-) each.

Subscription - Payment

The sole shareholder PRINTRONIX INC., prenamed, through its proxy holder, declared to subscribe to the sixteen thousand eight hundred and thirteen (16,813) new shares and pay them fully up in the amount of six hundred seventy-two thousand five hundred and twenty US Dollars (USD 672,520.-) by contribution in kind of ninety (90) shares, representing the entire share capital of PRINTRONIX, G.m.b.H, incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Goethering 65, D-63067 Offenbach, which are hereby transferred to and accepted by the Company and which are valued by the contributor at six hundred seventy-two thousand five hundred and twenty US Dollars (USD 672,520.-).

It results from the balance sheet of PRINTRONIX, G.m.b.H. as of February 28, 1999, that such ninety (90) shares held by PRINTRONIX INC. in the capital of the company PRINTRONIX, GmbH, have a value of at least six hundred seventy-two thousand five hundred and twenty US Dollars (USD 672,520.-).

It results likewise from the proxy granted by PRINTRONIX INC., that:

- such shares are fully paid up,
- such shares are in registered form,
- PRINTRONIX INC. is the sole person entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares,
- there exists no preemption right by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him,
- none of the shares is encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct of the shares and none of the shares is the subject of any attachment,
- such shares are freely transferable in accordance with German law and the articles of association of PRINTRONIX, G.m.b.H.

The prementioned balance sheet of PRINTRONIX, G.m.b.H., after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Pursuant to the above increase of capital, article 5 of the articles of incorporation is amended in consequence thereof and shall henceforth read as follows:

«**Art. 5.** The capital is set at six hundred ninety-two thousand five hundred and twenty US Dollars (USD 692,520.-), divided into seventeen thousand three hundred and thirteen (17,313) shares of forty US Dollars (USD 40.-) each.

The seventeen thousand three hundred and thirteen (17,313) shares are owned by PRINTRONIX INC., having its registered office at 17500 Cartwright Road, Irvine CA, USA.»

Pro Fisco

Fixed rate tax exemption request

Considering that it concerns an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution of at least 75% of all outstanding shares of a financial stock company (société de capitaux) having its registered office in an E.U.-member state, the company requires the exemption of Luxembourg registration duty («droit d'apport») on the basis of article 4-2 of the law of 29th of December 1971, which provides for capital fixed rate tax exemption.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at eighty thousand Luxembourg Francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PRINTRONIX INC., avec siège social à 17500 Cartwright Road, Irvine CA, USA;

ici représentée par Monsieur Olivier Ferres, consultant, demeurant 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt, en vertu d'une procuration donnée le 26 mars 1999.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de PRINTRONIX LUXEMBOURG, S.à r.l., constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juillet 1998, publié au Mémorial C, page 34432 de 1998.

II. Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt mille US Dollars (USD 20.000.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de quarante US Dollars (USD 40.-) chacune.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social de six cent soixante-douze mille cinq cent vingt US Dollars (USD 672.520.-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille US Dollars (USD 20.000.-) à de six cent quatre-vingt-douze mille cinq cent vingt US Dollars (USD 692.520.-) par création et émission de seize mille huit cent treize (16.813) nouvelles parts sociales de quarante US Dollars (USD 40.-) chacune.

Souscription - Libération

L'associée unique PRINTRONIX INC., prénommée, déclare par son mandataire, souscrire aux seize mille huit cent treize (16.813) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement au montant de six cent soixante-douze mille cinq cent vingt US Dollars (USD 672.520.-) par apport en nature de quatre-vingt-dix (90) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de PRINTRONIX, G.m.b.H., constituée sous la législation allemande, avec siège social à Goethering 65, D-63067 Offenbach, lesquelles parts sociales, par les présentes, ont été transférées à et acceptées par la Société et qui sont évaluées par l'apporteuse à six cent soixante-douze mille cinq cent vingt US Dollars (USD 672.520.-).

Il résulte d'un bilan intérimaire approuvé au 28 février 1999 de PRINTRONIX, G.m.b.H., que les quatre-vingt-dix (90) parts sociales détenues par PRINTRONIX INC. dans le capital de PRINTRONIX, G.m.b.H. ont une valeur d'au moins six cent soixante-douze mille cinq cent vingt US Dollars (USD 672.520,-).

Il résulte également de la procuration donnée par PRINTRONIX INC. que:

- ces parts sociales sont entièrement libérées,
- ces parts sociales sont nominatives,
- PRINTRONIX INC. est la seule personne autorisée à détenir ces parts sociales et ayant le droit d'en disposer,
- il n'existe pas de droit de préemption ni d'autre droit en vertu desquels une personne serait autorisée à demander à ce qu'une ou plusieurs des parts sociales lui soient transférées,
- aucune de ces parts sociales n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit; il n'existe pas de droit à bénéficier d'un nantissement ou d'un usufruit sur les parts sociales et aucune des parts sociales n'est soumise à un gage,
- ces parts sociales sont librement transmissibles conformément au droit allemand et aux statuts de PRINTRONIX, GmbH.

Le bilan prémentionné de PRINTRONIX, G.m.b.H. après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à six cent quatre-vingt-douze mille cinq cent vingt US Dollars (USD 692.520,-) représenté par dix-sept mille trois cent treize (17.313) parts sociales de quarante US Dollars (USD 40,-) chacune.

Les dix-sept mille trois cent treize (17.313) parts sociales sont détenues par PRINTRONIX INC. avec siège social à 17500 Cartwright Road, Irvine CA, USA.

Pro fisco

Requête en exonération des droits proportionnels

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par l'apport en nature d'au moins 75 % de toutes les parts sociales actuellement émises par une société de capitaux ayant son siège dans l'Union Européenne, la société requiert sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 l'exonération du droit proportionnel d'apport.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1999, vol. 115S, fol. 83, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 1999.

J. Elvinger.

(16712/211/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

PRINTRONIX LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.454.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

(16713/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

PROJECTFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 27.812.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, vol. 521, fol. 73, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau LUF (13.967.953,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(16714/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

PRO-LINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 21, rue Robert Krieps.
R. C. Luxembourg B 56.057.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRO-LINE S.A., ayant son siège social à L-4702 Pétange, 21, rue Robert Krieps, R.C. Luxembourg section B numéro 56.057, constituée suivant acte reçu le 29 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 581 du 11 novembre 1996 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Madame Rita Gérard, employée privée, demeurant à Athus, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation de la révocation de l'administrateur-délégué.
2. Nomination d'un nouvel administrateur.
3. Autorisation de déléguer la gestion journalière à un administrateur.
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver la révocation sans décharge de Monsieur Raymond Richard en qualité de membre du conseil d'administration et d'administrateur-délégué de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Stéphane Bertrand, designer industriel, demeurant à B-6700 Arlon, 180, rue de Diekirch, Belgique, ici présent et acceptant comme administrateur en remplacement de Monsieur Richard prédésigné, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2002.

Troisième résolution

L'assemblée autorise et confirme la nomination de Madame Rita Gérard, employée, demeurant à B-6790 Athus, 37, avenue de Luxembourg, Belgique, en qualité d'administrateur-délégué à la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large et ce pour toute la durée de son mandat au sein du conseil.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Gérard, P. Van Hees, S. Bertrand, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 115S, fol. 77, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 1999.

J. Elvinger.

(16715/211/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

ProntoFUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.691.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 84, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour ProntoFUND ADVISORY S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Dépositaire

Signature Signature

(16718/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

ProntoFUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.691.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 avril 1999
à 12.00 heures à Luxembourg*

Résolution

L'assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs, secrétaire et commissaire aux comptes pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1999.

M. Vittorio Fiorelli, président;
M. Remo Grassi, administrateur;
M. Nico Hansen, administrateur;
M. Patrick Ehrhardt, administrateur;
Mademoiselle Sabrina Vigezzi, secrétaire.

Commissaire aux comptes

ARTHUR ANDERSEN & CO., 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour ProntoFUND ADVISORY S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque Dépositaire

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 84, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16719/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

PROMOTION NEUILLY S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Mersch.
R. C. Luxembourg B 45.766.

—
Les documents de clôture de l'année 1997, enregistrés à Mersch, le 7 avril 1999, vol. 124, fol. 66, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROMOTION NEUILLY S.A.
Signature

(16717/568/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

PUBLIMED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 58, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 39.610.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} avril 1999, vol. 521, fol. 59, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Luxembourg, le 8 avril 1998.

Signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(16720/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

R.A.L. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 53.622.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 1^{er} septembre 1998

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante: 142-144, rue Albert Uden, L-2652 Luxembourg.

Pour extrait conforme
G. Adibekian
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1999, vol. 521, fol. 77, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16722/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

RAIBA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 22.357.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} mars 1999, le siège social de la société a été fixé au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

MM. Jean Bodoni, ingénieur commercial, L-Strassen, Guy Baumann, attaché de direction, L-Belvaux, Guy Kettmann, attaché de direction, L-Howald, et Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, fondée de pouvoir, L-Esch-sur-Alzette, ont été appelés aux fonctions d'administrateur et Mademoiselle Isabelle Arend, employée de banque, L-Alzingen, a été nommée commissaire aux comptes. Tous les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2004.

Luxembourg, le 6 avril 1998.

Pour RAIBA FINANCE S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 86, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16721/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

RAVARANI & CIE, BIJOUTERIE-HORLOGERIE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 16-18, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 47.998.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée RAVARANI & CIE, BIJOUTERIE-HORLOGERIE, ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 16-18, rue de Bonnevoie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 47.998, constituée suivant acte notarié du 15 juin 1994, publié au Mémorial C, numéro 412 du 21 octobre 1994 et dont les statuts n'ont subi depuis lors aucune modification.

L'assemblée se compose des deux (2) seuls et uniques associés actuels, savoir:

- 1.- Monsieur Georges Ravarani, magistrat, demeurant à L-1544 Luxembourg, 24, rue Funck-Brentano.
- 2.- Madame Maria Isabel Da Maia Ferreira, gérante de société, demeurant à L-4938 Bascharage, 35, rue Jean Peschong.

Lesquels comparants, ici personnellement présents, ont préalablement exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

- Que la société RAVARANI & CIE, BIJOUTERIE-HORLOGERIE prédésignée, au capital social de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, a été constituée le 15 juin 1994 entre Monsieur Léon Ravarani, commerçant, et Madame Maria Isabel Da Maia Ferreira, employée privée, tous deux demeurant à l'époque à Luxembourg, chacun des associés ayant souscrit à deux cent cinquante (250) parts sociales;

- Que Monsieur Léon Ravarani, prénommé, de son vivant veuf de Madame Rose Marie Bukovac, est décédé à Luxembourg-Ville, le 16 décembre 1998; que les deux cent cinquante (250) parts sociales qu'il détenait dans la prédite société sont dévolues à son seul et unique fils, Monsieur Georges Ravarani, susnommé.

Ceci exposé, les associés actuels ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution
Cession de parts sociales

Monsieur Georges Ravarani, préqualifié,

cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit, à sa co-associée:

Madame Maria Isabel Da Maia Ferreira, prénommée,

la totalité de sa participation actuelle dans la société, soit les deux cent cinquante (250) parts sociales héritées de son père, d'une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, pour le prix d'un franc (LUF 1,-).

Le prix de cession a été payé à l'instant entre les mains du cédant, qui en consent bonne et valable quittance par les présentes.

Ensuite Madame Maria Isabel Da Maia Ferreira, préqualifiée, agissant en sa qualité de seule et unique gérante de ladite société RAVARANI & CIE, BIJOUTERIE-HORLOGERIE, déclare accepter au nom et pour le compte de la société, la cession de parts sociales ci-avant documentée et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

A la suite de la cession de parts sociales ci-avant documentée, Madame Maria Isabel Da Maia Ferreira, susnommée, détient l'intégralité du capital social et exerce seule les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Troisième résolution

Pour tenir compte de la réunion de toutes les parts sociales entre ses mains, l'associée unique décide de procéder à une refonte complète des statuts sans toucher néanmoins ni à la forme de la société, ni à son objet. Les statuts auront dorénavant la teneur suivante:

STATUTS

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. La société a pour objet la vente d'articles d'horlogerie-bijouterie-orfèvrerie, d'articles d'optique et de souvenirs, et peut en outre faire toutes opérations commerciales et financières qui s'y rattachent ou qui peuvent en faciliter le développement et l'extension, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de RAVARANI & CIE, BIJOUTERIE-HORLOGERIE, société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, intégralement libérées.

Ces cinq cents (500) parts sociales appartiennent toutes à Madame Maria Isabel Da Maia Ferreira, gérante de société, demeurant à L-4938 Bascharage, 35, rue Jean Peschong.

Art. 7. En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Ravarani, M. I. Da Maia Ferreira, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 mars 1999, vol. 839, fol. 99, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 avril 1999.

J.-J. Wagner.

(16723/239/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

RHIN IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 53.940.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 82, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour RHIN IMMOBILIERE, S.à r.l.

VECO TRUST S.A.

Signature

(16728/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

REGALUXE INVESTMENT S.A., Société Anonyme de participations financières.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 43.438.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-sixth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of REGALUXE INVESTMENT S.A., a société anonyme, established in L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, R.C. Luxembourg section B number 43.438, incorporated by deed on the 25th of March 1993, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 288 of the 15th of June 1993, and whose articles of association once have been amended by a deed enacted on the 9th of November, 1998, published in Mémorial C, number 17 of the 13th of January, 1999.

The meeting is presided by Mr Dominique Audia, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

The meeting elected as scrutineer Mr Hubert Janssen, Jurist, residing in Torgny (Belgium).

The chairman requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the attendance list, the 56,250 (fifty-six thousand two hundred fifty) shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the company's business year which will begin on April 1st and close on March 31st, and, for the first time, on March 31st, 1999.

2. Change of the company's annual general meeting, to hold it on the 30th of June of each year.

3. Amendment of articles 10 and 11 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide unanimously what follows:

First resolution

The meeting decides to change the company's business year, which will begin on April 1st and close on March 31st, and, for the first time, transitorily, on March 31st, 1999.

Second resolution

The meeting decides to change the date of the annual general meeting, and to hold it on the 30th of June at 3.00 pm and, for the first time, transitorily, on June 30th, 1999.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend articles 10 and 11 of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 10. The Company's business year begins on April 1st and closes on March 31st.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the 30th of June at 3.00 pm at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the preceding business day.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version.

On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le 26 mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REGALUXE INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, R.C. Luxembourg section B numéro 43.438, constituée suivant acte reçu le 25 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 288 du 15 juin 1993, dont les statuts ont été modifiés par acte du 9 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 17 du 13 janvier 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, Juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Monsieur le président prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 56.250 (cinquante-six mille deux cent cinquante) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de l'exercice social de la société qui commencera dorénavant le premier avril pour finir le 31 mars et, pour la première fois, le 31 mars 1999.

2. Changement de la date de l'assemblée générale ordinaire pour la tenir le 30 juin de chaque année.

3. Modification afférente des articles 10 et 11 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'exercice social de la société qui commencera dorénavant le premier avril pour finir le 31 mars et, pour la première fois, à titre transitoire, le 31 mars 1999.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale ordinaire de la société, pour la tenir le 30 juin de chaque année à 15 heures et, pour la première fois, à titre transitoire, le 30 juin 1999.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles 10 et 11 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 10. L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 30 juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: D. Audia, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1999, vol. 115S, fol. 84, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 1999.

J. Elvinger.

(16724/211/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

REGALUXE INVESTMENT S.A., Société Anonyme de participations financières.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 43.438.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.
(16725/211/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

REGARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 43.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, vol. 521, fol. 73, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau LUF (373.861,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(16726/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

REGARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 43.080.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 mars 1999 a pris acte de la démission d'un administrateur, M. Pascal Hubert et nomme en son remplacement M. Marc Koeune, préqualifié. Il terminera le mandat de son prédécesseur auquel décharge pleine et entière est accordée. En outre, le mandat des trois administrateurs et celui du commissaire sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans, échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2005.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 73, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16727/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

RHONE IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.941.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 82, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour RHONE IMMOBILIERE, S.à r.l.
VECO TRUST S.A.

Signature

(16729/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

RIBATEJO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 264, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 59.857.

Les associés acceptent la démission de la gérante technique Madame Filomena Azzelino Porcelli avec effet au 31 décembre 1998.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

Signé à Luxembourg, le 6 avril 1999.

M. M. Fernandes Duarte J. M. Fernandes Duarte

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1999, vol. 521, fol. 74, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16730/664/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

ROBERT ANDRE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 60.863.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

(16731/010/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

ROBERT ANDRE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 60.863.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue extraordinairement au siège social à Luxembourg, le 1^{er} avril 1999 à 16.30 heures*

Approbation des comptes au 31 décembre 1998 et report du bénéfice de 54.977,76 FRF.

L'Assemblée Générale nomme administrateurs, Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Monsieur Frédéric Seince et le Commissaire aux Comptes, HRT REVISION, S.à r.l. pour une année. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1999.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 85, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16732/010/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

ROCK FERNAND DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-5531 Remich, 42, route de l'Europe.
R. C. Luxembourg B 38.697.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 1999, vol. 521, fol. 74, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 9 avril 1999.

Signature.

(16733/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

ROMFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 46.142.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1999, vol. 521, fol. 77, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(16738/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

ROMFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 46.142.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1999, vol. 521, fol. 77, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(16739/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

21041

ROMFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 46.142.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1999, vol. 521, fol. 77, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

(16740/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

ROCLAND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5671 Altwies, 12, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 62.430.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 1999, vol. 115S, fol. 72, case 6, que la société ROCLAND INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-5671 Altwies, 12, Grand-rue, inscrite au R. C. section B sous le numéro 62.430 a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 1999.

J. Elvinger.

(16734/211/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

ROCLAND NORD EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5671 Altwies, 12, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 63.255.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 mars 1999, vol. 115S, fol. 72, case 5, que la société ROCLAND NORD EUROPE, S.à r.l., ayant son siège social à L-5671 Altwies, 12, Grand-rue, inscrite au R. C. section B sous le numéro 63.255 a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 1999.

J. Elvinger.

(16735/211/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

**SAYNETT S.A., Société Anonyme,
(anc. NATEL S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 50.454.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 mars 1999 a pris acte de la démission d'un administrateur, M. Pascal Hubert et a nommé en son remplacement M. Marc Koeune, économiste, demeurant à Bereldange. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

En outre, l'assemblée a pris acte de la démission du commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 1998 et a nommé en son remplacement M. Christophe Dermine, expert-comptable, demeurant à B-Libramont.

Décharge pleine et entière a été accordée à l'administrateur et au commissaire sortants.

*Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 73, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16742/693/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

ROMED INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 44.725.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 87, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(16736/696/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

ROMED INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 44.725.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 avril 1999

– Les mandats de Madame Franca Segre, Monsieur Rodolfo De Benedetti et Monsieur Carlo De Benedetti en tant qu'Administrateurs ainsi que celui de Monsieur Massimo Segre, réviseur d'entreprises, Turin en tant que Commissaire aux Comptes sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Luxembourg, le 7 avril 1999.

Certifié sincère et conforme
Pour ROMED INTERNATIONAL S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16737/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

ROYTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 27.367.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ELECTROLIGHT INVESTMENTS LIMITED, une société établie et ayant son siège social à St Hélier, Jersey JE4 9XA, lies Anglo-Normandes,

ici représentée par Monsieur Sean Obrien, employé privé, demeurant à Bereldange.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 22 janvier 1999.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a prié le notaire d'acter que:

- Le 18 décembre 1987 fut constituée, originellement sous la dénomination de CAB HOLDING Société Anonyme, la société anonyme ROYTON HOLDING S.A., suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, R.C. B N° 27.367, dont les statuts furent publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 101 du 16 avril 1988.

Les statuts de la société ont été modifiés par un acte reçu par le même notaire en date du 25 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 48 du 6 février 1991.

- La société ROYTON HOLDING S.A. a actuellement un capital social de vingt millions (20.000.000,-) de francs luxembourgeois (LUF), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, toutes entièrement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société ROYTON HOLDING S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la société ROYTON HOLDING S.A. avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la société ROYTON HOLDING S.A.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société ROYTON HOLDING S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

Sur ce, la comparante a présenté au notaire le registre des actionnaires avec les transferts afférents et le certificat d'actions au porteur n° 3, lequel a été immédiatement lacéré.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ROYTON HOLDING S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. O'Brien, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1999, vol. 115S, fol. 86, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 1999.

A. Schwachtgen.

(16741/230/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

SCALA ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.697.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 84, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour SCALA ADVISORY S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Dépositaire

Signature

Signature

(16743/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

SCALA ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.697.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 avril 1999
à 15.00 heures à Luxembourg*

Résolution

L'assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs, secrétaire et commissaire aux comptes pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1999:

M. Vittorio Fiorelli, président;

M. Remo Grassi, administrateur;

M. Nico Hansen, administrateur;

M. Patrick Ehrhardt, administrateur;

M. Germain Birgen, secrétaire.

Commissaire aux comptes

ARTHUR ANDERSEN & CO., 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour SCALA ADVISORY S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Dépositaire

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 84, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16744/024/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

SELECT TRAVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 53.439.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} avril 1999, vol. 521, fol. 59, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 1999.

Signature.

(16748/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

SCALDIA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 19.025.

—
DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 1999, vol. 115S, fol. 80, case 12, que la société anonyme SCALDIA LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 19.025, a été dissoute aux droits des parties.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 1999.

J. Elvinger.

(16745/211/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

SEITA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit.
R. C. Luxembourg B 67.932.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Sandrine Bisaro, employée privée, demeurant à Châtel Saint Germain, France;

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme SEITA LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1475 Luxembourg, 1, rue du Saint-Esprit, Grand-Duché de Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 67.932, constituée suivant acte reçu le 22 décembre 1998, en voie de publication et dont les statuts n'ont jamais été modifiés;

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 1^{er} février 1999;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que le capital social souscrit de la société anonyme SEITA LUXEMBOURG S.A., prédésignée, s'élève actuellement à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

II. Qu'aux termes de l'article 6.1. des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à LUF 500.000.000,- (cinq cents millions de francs luxembourgeois) et le conseil d'administration a été autorisé à décider la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III. Que le conseil d'administration, en sa réunion du 1^{er} février 1999 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation de capital autorisée et notamment à concurrence de LUF 135.694.000,- (cent trente-cinq millions six cent quatre-vingt-quatorze mille francs luxembourgeois), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), à LUF 136.944.000,- (cent trente-six millions neuf cent quarante-quatre mille francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 135.694 (cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt-quatorze) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire et à libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la société.

IV. Que le conseil d'administration a accepté la souscription des actions nouvelles par la société de droit français SEITA POLSKA S.A., ayant son siège social à F-75007 Paris, 53, Quai d'Orsay, France.

V. Que les 135.694 (cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt-quatorze) actions nouvelles ont été souscrites par la société SEITA POLSKA S.A., prédésignée, et libérées intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible existant à son profit et à charge de la société SEITA LUXEMBOURG S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg, représenté par Monsieur Benoît Schaus, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«*Conclusion*

Sur base des procédures de vérification appliquées ci-avant décrites:

- nous n'avons pas d'autre commentaire à formuler sur la valeur de l'apport, et
- l'apport est au moins égal au nombre et à la valeur des 135.694 actions ordinaires de LUF 1.000,- à émettre à leur valeur nominale.

Luxembourg, le 9 février 1999.»

Ledit rapport, signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital autorisée, l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à LUF 136.944.000,- (cent trente-six millions neuf cent quarante-quatre mille francs luxembourgeois), représenté par 136.944 (cent trente-six mille neuf cent quarante-quatre) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de un million cinq cent mille francs luxembourgeois.

Provision

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est doré et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Bisaro, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1999, vol. 115S, fol. 62, case 8. – Reçu 1.356.940 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1999.

J. Elvinger.

(16746/211/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

SEITA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.932.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(16747/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

SIEMACA HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

H. R. Luxembourg B 28.204.

Die Unterzeichneten:

1.- Herr Roland Bofferding, conseiller fiscal, wohnhaft in Greiveldingen

2.- Herr Robert Bofferding, Privatangestellter im Ruhestand, wohnhaft in Luxemburg

3.- Herr Nicolas Schaadt, Privatangestellter im Ruhestand, wohnhaft in Mersch,

in ihrer Eigenschaft als vormalige Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft SIEMACA HOLDING S.A.

4.- Herr Edmond Wagner, conseiller fiscal, wohnhaft in Mersch,

in seiner Eigenschaft als vormaliger Kommissar der vorerwähnten Gesellschaft,

erklären, in Anbetracht dessen, daß ihr Mandat nicht verlängert wurde, mithin seit dem 16. Juli 1994 demissionär zu sein.

Luxemburg-Eich, den 29. März 1999.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 1999, vol. 521, fol. 54, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16751/206/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS CHAMPENOISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.436.

Par décision du conseil d'administration du 1^{er} avril 1999, Madame Romaine Lazzarin-Fautsch, employée de banque, Esch-sur-Alzette, a été cooptée au conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Feltgen, démissionnaire.

Luxembourg, le 6 avril 1998.

Pour SOCIETE DE PARTICIPATIONS CHAMPENOISES S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 86, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16754/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

SIBAD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.798.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour SIBAD INTERNATIONAL S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature Signature

(16749/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

SIBAD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.798.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire à Luxembourg
le 5 février 1999*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 30 juin 1999 comme suit:

Conseil d'administration

- MM. Giacomo D'Alì Staiti, professeur d'université, demeurant à Trapani (Italie), président;
Giovanni Adragna, assureur, demeurant à Trapani (Italie), administrateur;
Pietro D'Alì, agriculteur, demeurant à Trapani (Italie), administrateur;
Dario Burgarella, employé de banque, demeurant à Erice (TP / Italie), administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour SIBAD INTERNATIONAL S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 84, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16750/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

**SOCIETE DE TRAITEMENT INFORMATIQUE DU LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 33.272.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1999.

Signature.

(16755/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

**SOCIETE DE TRAITEMENT INFORMATIQUE DU LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 33.272.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 87, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1999.

Signature.

(16756/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

SILVER LINING FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 66.941.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 8 avril 1999

TYNDALL MANAGEMENT S.A. a démissionné comme administrateur de la Société. M. Frank Snijder, demeurant Hinnenboomstraat, 10, B-2320 Hoogstraten, Belgique est appelé aux fonctions d'administrateur, qui expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2002, en remplacement de TYNDALL MANAGEMENT S.A.

ALPMANN HOLDINGS LIMITED a démissionné comme administrateur de la Société. M. Johan Vos, demeurant 10, Dr. A. Mathijssenstraat, NL-6021 Budel, Pays-Bas est appelé aux fonctions d'administrateur qui expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2002, en remplacement de ALPMANN HOLDINGS LIMITED.

Pour SILVER LINING FINANCE S.A.
NATIONWIDE MANAGEMENT S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 85, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16752/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint-Esprit.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 72, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1999.

M. Weber
Inspecteur

G. Bollig
Directeur

(16753/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

SOFECOLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 4.584.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme SOFECOLUX, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Albert Hippert, alors de résidence à Dudelange, en date du 16 décembre 1949, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 9 du 9 février 1950, et modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Dudelange, le 13 décembre 1979, publié au Mémorial C, numéro 42 du 29 février 1980,

immatriculée au registre de commerce de Luxembourg, sous la section B et le numéro 4.584.

Bureau

La séance est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Monsieur Laurent Huss, fondé de pouvoir principal, demeurant à Kehlen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, employée de banque, demeurant à Mertzert/Attert (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Simone Wallers, employée de banque, demeurant à Bettembourg.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. - La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Transfert du siège social du 2, boulevard Royal au 69, route d'Esch à L-2953 Luxembourg et modification subséquente de l'article 1^{er}, 2^{me} phrase des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

2. Suppression de l'article 7 des statuts.

3. Divers.

II. - Il existe actuellement trois cents (300) actions au porteur, d'une valeur nominale de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune, entièrement libérées et représentant l'intégralité du capital social d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.500.000,-). Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch et de modifier en conséquence l'article premier (deuxième phrase) des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (Deuxième phrase.)** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 7 des statuts et de renuméroter les articles 8 et suivants en conséquence.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de quarante-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 45.000,-).

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: L. Huss, C. Day-Royemans, S. Wallers, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1999, vol. 115S, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 avril 1999.

T. Metzler.

(16757/222/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

SOFECOLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 4.584.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 avril 1999.

T. Metzler.

(16758/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

SOPARMECFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 55.007.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire
le 2 mars 1999*

Résolution

L'assemblée confirme le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. (anc. COOPERS & LYBRAND), Luxembourg, comme réviseur d'entreprises pour l'exercice 1999 et de M. Leone Pontecorvo, comme commissaire aux comptes pour le même exercice.

Pour extrait conforme

SOPARMECFIN S.A.

Signature

Signature

(16762/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

SOPARMECFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 55.007.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOPARMECFIN S.A.

Signature Signature

(16763/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

THE CROSS INVESTMENT GROUP HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 33.117.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1999, vol. 521, fol. 76, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1999.

Signature.

(16770/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

THE CROSS INVESTMENT GROUP HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 54, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 33.117.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1999, vol. 521, fol. 76, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1999.

Signature.

(16771/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

THE CROSS INVESTMENT GROUP HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 33.117.

Les actionnaires de THE CROSS INVESTMENT GROUP HOLDINGS S.A.H., qui se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 8 juin 1998, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils ont révoqué les mandats de Monsieur Jos Kat, demeurant à Luxembourg, et de JAMLYN LIMITED, domiciliée à Guernsey, comme administrateurs de la société.

Deuxième résolution

Les actionnaires ont nommé Monsieur Daan Martin, demeurant aux Pays-Bas, et PADT EN VAN KRALINGEN TRUST (LUXEMBOURG) S.A. comme administrateurs de la société.

Troisième résolution

Le siège social est transféré au 54, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

THE CROSS INVESTMENT GROUP HOLDINGS S.A.H.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1999, vol. 521, fol. 76, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16772/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

SOGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 3, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 19.081.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} avril 1999, vol. 521, fol. 59, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 1999.

Signature.

(16761/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.3

SOFINLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.145.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 1999.

Pour SOFINLUX S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature Signature

(16759/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

SOFINLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 30.145.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire
le 1^{er} mars 1999 à Luxembourg*

Résolution

Leur mandat venant à échéance, l'assemblée réélit les administrateurs et le commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1998 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Luigi Landi, administrateur de société, demeurant à S. Domenico de Fiesole, président;
Giuseppe Lucchini, directeur de société, demeurant à Brescia, administrateur-délégué;
Severo Bocchio, directeur de société, demeurant à Brescia, administrateur;
Claude Deschenaux, président de banque, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Michel Erb, directeur de société, demeurant à Genève (Suisse), administrateur;
Mme Gabriella Lucchini, directrice de société, demeurant à Brescia.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l, ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Pour SOFINLUX S.A.
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 84, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16760/024/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

TAG EUROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.713.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 4 janvier 1999

Le Conseil accepte la démission de Eric Staehli de son poste d'Administrateur de la société avec effet immédiat.
Le Conseil accepte en remplacement la nomination de Derek S. Ruxton au poste d'Administrateur vacant avec effet immédiat.

Le Conseil nomme Alex Ruxton en remplacement de Dolores Caminal Luguel, décédée.

Ainsi, en date du 4 janvier 1999, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Derek S. Ruxton: Administrateur-Délégué

Nicolas Bosch Mir

Alex Ruxton.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1999, vol. 521, fol. 79, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16766/690/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

STARLIFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 57.346.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire au siège social le 24 mars 1999 a renouvelé le mandat des administrateurs et du commissaire pour une nouvelle période statutaire de 1 an, échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de 1998.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 73, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16764/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

SURE IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.945.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 82, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour SURE IMMOBILIERE, S.à r.l.
VECO TRUST S.A.
Signature

(16765/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

**TECHNICAL SOFTWARES LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung (in Liquidation).**

Gesellschaftssitz: Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 25.571.

—
AUFLÖSUNG

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 5. November 1998

1. Den Liquidatoren:

Herrn Michel Thoma, Luxemburg

Herrn Fernand Thill, Luxemburg

Herrn Marc Werner, Luxemburg

und dem Prüfungskommissar, der FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, wird vollständige Entlastung, bedingungslos und jedem einzeln gewährt.

2. Die Versammlung spricht die Beendigung der Liquidation aus und stellt fest, daß die Gesellschaft TECHNICAL SOFTWARES LUXEMBOURG, S.à r.l. definitiv mit Beendigung des heutigen Tages nicht mehr existiert, selbst für die Bedürfnisse der Liquidation.

3. Die Versammlung beschließt die Buchhaltung und die Dokumente für die Dauer von 5 Jahren bei ARBED S.A., 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg zu hinterlegen.

Zur Veröffentlichung im Öffentlichen Anzeiger Mémorial C, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigen.

Für die Gesellschaft
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 87, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16769/592/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

ISROP S.A., THE ISRAEL EUROPEAN COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 6.432.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 87, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1999.

Signature.

(16773/047/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

the nominal value of those Shares as a proportion of the total nominal value of the Corporation's total issued share capital, less such commission, fees or charges as the Board of Directors may decide (including, without limitation, pro rata expenses of the Corporation incurred during the period commencing on the One-off Redemption Date and ending on completion of such repurchase). The Directors may in their discretion not accept any request to repurchase Shares where the costs of the disposals referred to above would exceed the amounts thereby realised.»

Resolution 1 set out in the Notice convening this Extraordinary General Meeting of the Company is not passed, the Company be wound up forthwith and Mr ... () be and is hereby appointed as liquidator of the Company.

3. That the Articles of Incorporation of the Company be amended by the addition of new Article 26A as follows:

«26A Limitation on Repurchase of Shares

Notwithstanding Article 26, if:

(a) on any day the average Net Asset Value of the Corporation (determined on the basis that the respective bid prices of the securities held by the Corporation represent the appropriate value thereof) is less than USD 5,000,000.- and has been so on each Monthly Valuation Date for 3 consecutive months, the Directors:

(i) shall convene an Extraordinary General Meeting of the Corporation to note that the Corporation is required by these Articles to be wound up and to appoint a liquidator to the Corporation; and

(ii) may cancel any and all requests for repurchases of Shares outstanding on that day.»

4. That

(i) the terms of the deed amending the Investment Manager's Expenses Letter between the Company and BARING MUTUAL FUND MANAGEMENT S.A. dated 13 March 1997 (as described in the circular to shareholders of the Company dated January 1999), a copy of which deed is produced to the meeting and initialled by the Chairman for the purposes of identification (the «Deed»), be and is hereby approved; and

(ii) the Directors of the Company (other than Mr Michael Chamberlayne) or a committee thereof are authorised to waive, amend, vary or extend any of the terms of the Deed to such extent as they shall in their discretion consider desirable, provided that such changes are not material in the context of the transaction contemplated by the Deed, and are further authorised to take all such steps, actions or measures for the purposes of implementing the Deed as they shall in their discretion consider desirable.

II.- That this agenda requires a quorum of 50% of the shares issued and outstanding and a resolution in favour must be resolved by shareholders holding 2/3 of the shares represented at the meeting.

III.- That a convening notice has been sent to all registered shareholders and has been published in the Luxemburger Wort.

IV.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies of the represented shareholders and of the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing party will also remain annexed to the present deed.

V.- It appears from the attendance list that two million three hundred and six thousand two hundred and eighty-four of the three million five hundred and thirty thousand shares in issue are represented at the meeting; and

VI.- That, as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the item of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, takes the following resolution:

Resolution on item 1. of the agenda

The shareholders present or represented voted as follows on the first item of the agenda:

- In favour: two million two hundred and eighty-eight thousand five hundred and eighty-four shares

- Abstained: zero share

- Against: seventeen thousand seven hundred shares

As a result of the foregoing, the Articles of Incorporation of the Company are amended as follows:

(i) the second paragraph of Article 26 now reads as follows:

«Until 28th February, 2001 at the latest, with the exception of the Company being open-ended for one day only, being 1st March, 1999 (the «One-off Redemption Date»), upon which day repurchase will occur in accordance with the procedures set out in Article 26B, shares may not be repurchased at the request of the shareholders. On 28th February, 2001 or such earlier date as the Board of Directors may resolve, shareholders will be entitled to request the Corporation to repurchase their shares on at least one Valuation Date in each month (the «Monthly Valuation Date»), provided that the Board of Directors may decide, subject to the limitations set forth below, that shareholders may request redemption of their shares more frequently on additional Valuation Dates to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors shall decide the basis of and procedures for subscriptions and redemptions (which will include a notice period) at least one month in advance of 28th February 2001 or the date fixed by the Board of Directors pursuant to the second sentence of this paragraph. Shares will be repurchased by the Corporation at a price based on the Net Asset Value per share, less such commission, fee or charges as the Board of Directors may decide.»

(ii) there is added a new Article 26B which reads as follows:

«26B Repurchase Price less than Net Asset Value:

Notwithstanding any other provision of these Articles, the Directors may, if the Net Asset Value per Share is not capable of determination or, if the Directors consider that the investments of the Corporation have become illiquid, elect to pay the price payable in respect of a repurchase of Shares by paying as soon as practicable, but by no later than 30 Business Day after the One-off Redemption Date, to each Shareholder requesting such repurchase on the One-off

Redemption Date any proceeds of the disposal of a proportion of each form of investment (including, without limitation, shares, warrants, options, derivatives, cash and any other liquid assets) held by the Corporation equivalent to the nominal value of those Shares as a proportion of the total nominal value of the Corporation's total issued share capital, less such commission, fees or charges as the Board of Directors may decide (including, without limitation, pro rata expenses of the Corporation incurred during the period commencing on the One-off Redemption Date and ending on completion of such repurchase). The Directors may in their discretion not accept any request to repurchase Shares where the costs of the disposals referred to above would exceed the amounts thereby realised.»

Resolution on item 2. of the agenda

Item 1. of the agenda having been approved by the shareholders, it is not appropriate to pass a resolution on item 2. of the agenda.

Resolution on item 3. of the agenda

The shareholders present or represented voted as follows on the third item of the agenda:

- In favour: seven hundred eighty-five thousand six hundred seventy shares
- Abstained: five hundred six thousand six hundred eighty-four shares
- Against: one million and fourteen thousand shares

As a result of the foregoing, resolution 3. is not passed.

Resolution on item 4. of the agenda

As this item of the agenda does not require the presence of the notary, the meeting was suspended and the resolution will be passed by private deed.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société THE NEW RUSSIA FUND, (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe (R.C. Luxembourg B 57.763) constituée suivant acte reçu par M^e Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 25 février 1997.

L'assemblée est ouverte et présidée par Mme Maryse Duffin, employée privée, demeurant à Waldbredimus.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Julie Redfern, employée privée, demeurant à Hëttermillen.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Mme Régine Body, employée privée, demeurant à Libramont (Belgique).

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le Notaire d'acter que:

I.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est comme suit:

1. Les Statuts de la Société sont modifiés de la manière suivante:

(i) en remplaçant dans l'Article 26 toutes les références au «28 février 1999» par les références à «28 février 2001» étant entendu que la Société sera exceptionnellement ouverte au rachat durant un jour, à savoir le 1^{er} mars 1999 (le «Jour de Rachat Unique»), auquel jour le rachat se produira conformément aux procédures établies par l'Article 26B;»

(ii) en ajoutant le nouvel Article 26B suivant:

«26B Prix de rachat inférieur à la valeur nette d'inventaire

Nonobstant toute autre disposition des présents Statuts, les Administrateurs peuvent, si la valeur nette d'inventaire par action est indéterminable ou, si les Administrateurs considèrent que les investissements de la Société sont devenus peu liquides, décider de payer le prix dû suite au rachat d'actions en payant dès que possible, mais pas plus tard que 30 jours ouvrables bancaires après le Jour Unique de Rachat, à chaque actionnaire demandant ce rachat au Jour Unique de Rachat, tous les revenus de la proportion disponible de chaque forme d'investissement (y compris, sans limitation, des actions, des warrants, des options, des produits dérivés, des liquidités ou tout autre avoir liquide) détenue par la Société à la valeur nominale de ces actions en tant que proportion de la valeur nominale totale du capital social souscrit de la Société, moins les commissions, honoraires ou charges selon une décision du Conseil d'Administration (y compris, sans limitation, les dépenses au prorata de la Société, encourues pendant la période commençant au Jour Unique de Rachat et finissant avec la réalisation de ces rachats). Les Administrateurs peuvent discrétionnairement ne pas accepter de demandes de rachat d'actions si les coûts de mise à disposition mentionnés ci-avant excèdent les sommes réalisées suite aux demandes de rachat.»

2. Si la résolution 1 dans la notice de convocation à l'assemblée générale extraordinaire de la Société n'est pas approuvée, la Société est liquidée de suite et M. (...) est nommé comme liquidateur de la Société.

3. Les Statuts de la Société sont modifiés par l'insertion d'un nouvel Article 26A ayant la teneur suivante:

«26A Restriction au rachat d'actions

Nonobstant l'Article 26, si:

(a) à tout moment, la moyenne de la valeur nette d'inventaire de la Société (déterminée sur une base selon laquelle les prix d'appel respectifs des valeurs mobilières détenues par la Société représentent la valeur appropriée) est inférieure à USD 5.000.000,- et a été semblable à chaque jour d'évaluation mensuel pendant 3 mois consécutifs,

les Administrateurs:

(i) doivent convoquer une assemblée générale extraordinaire de la Société afin de prendre acte que la Société, conformément aux présents Statuts, doit être dissoute et afin de nommer un liquidateur pour la Société; et

(ii) peuvent annuler toute demande de rachat d'actions pendante à ce jour.»

4. Que

(i) les termes de l'acte modificatif de la lettre de rémunération du gestionnaire entre la Société et BARING MUTUAL FUND MANAGEMENT S.A. datée du 13 mars 1997 (telle que décrite dans la circulaire aux actionnaires de la Société datée du janvier 1999), une copie de laquelle est présentée à la réunion et paraphée par le président pour des besoins d'identification (l'«Acte») est approuvée; et

(ii) les administrateurs de la Société (autres que M. Michael Chamberlayne) ou un comité du conseil sont autorisés à modifier les dispositions de l'Acte de la manière qu'il considère appropriée, à condition que ces modifications ne soient pas importantes dans le contexte de la transaction envisagée dans l'Acte, et sont par ailleurs autorisés de prendre toute mesure en vue de la mise en oeuvre de l'Acte qu'ils estiment nécessaire.

II.- Que l'ordre du jour requiert un quorum de 50% des actions émises en circulation et qu'une résolution favorable doit être adoptée par des actionnaires détenant 2/3 des actions représentées à l'assemblée.

III.- Qu'une notice de convocation a été envoyée à tous les actionnaires nominatifs et a été publiée au Luxemburger Wort.

IV.- Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

V.- Il résulte de la liste de présence que parmi les trois millions cinq cent trente mille actions émises, deux millions trois cent six mille deux cent quatre-vingt-quatre actions sont représentées à l'assemblée.

VI.- Qu'à la suite de ce qui précède, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Résolution sur le point 1. de l'ordre du jour

Les actionnaires présents ou représentés ont voté comme suit sur le point 1. de l'ordre du jour:

- Pour: deux millions deux cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-quatre actions

- Abstention: zéro action

- Contre: dix-sept mille sept cents actions

Au vu de ce qui précède, les Statuts de la Société sont modifiés comme suit:

(i) le deuxième paragraphe de l'Article 26 prend la teneur suivante:

«Jusqu'au 28 février 2001 au plus tard, étant entendu que la Société sera exceptionnellement ouverte au rachat durant un jour, à savoir le 1^{er} mars 1999 (la «Date de Rachat Unique») auquel jour le rachat se produira conformément aux procédures établies dans l'Article 26B, les actions ne peuvent pas être rachetées à la demande des actionnaires. Le 28 février 2001 ou à toute autre date antérieure déterminée par le Conseil d'Administration, les actionnaires pourront demander le rachat de leurs actions à la Société au moins pendant une date d'évaluation de chaque mois (la «date d'évaluation mensuelle»), étant entendu que le Conseil d'Administration peut décider, sujet aux limitations énumérées ci-après, que les actionnaires pourront demander le rachat de leurs actions d'une manière plus fréquente à des dates d'évaluation supplémentaires à déterminer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider la base et les procédures pour les souscriptions et les rachats (qui vont inclure une période de préavis) au moins un mois avant la date du 28 février 2001 ou la date fixée par le Conseil d'Administration en application de la deuxième phrase de ce paragraphe. Les actions seront rachetées par la Société à un prix basé sur la valeur nette par action, en décomptant des frais de rachat et/ou de transfert tels que déterminés par le Conseil d'Administration.»

(ii) un nouvel Article 26 est ajouté de manière à lire:

«26B Prix de rachat inférieur à la valeur nette d'inventaire

Nonobstant toute autre disposition de ces Statuts, les administrateurs peuvent, si la valeur nette d'inventaire par action est indéterminable ou, si les administrateurs considèrent que les investissements de la Société sont devenus peu liquides, décider de payer le prix dû suite au rachat d'actions en payant dès que possible, mais pas plus tard que 30 jours ouvrables après l'unique jour de rachat, à chaque actionnaire demandant ce rachat au jour unique de rachat tous les revenus de la proportion disponible de chaque forme d'investissement (y compris, sans limitation, des actions, des warrants, des options, des produits dérivés, des liquidités ou tout autre avoir liquide) détenue par la Société équivalent à la valeur nominale de ces actions en tant que proportion de la valeur nominale totale du capital social souscrit de la Société, moins les commissions, honoraires ou charges sur décision du conseil d'administration (y compris, sans limitation, les dépenses au prorata de la Société encourus pendant la période commençant au jour unique de rachat et finissant avec l'accomplissement de ces rachats). Les administrateurs peuvent discrétionnairement ne pas accepter de demandes de rachat d'actions si les coûts de mise à disposition mentionnés ci-avant excèdent les sommes réalisées suite aux demandes de rachat.»

Résolution sur le point 2. de l'ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour étant approuvé par les actionnaires, il n'est pas approprié de passer une résolution sur ce point 2 de l'ordre du jour.

Résolution sur le point 3. de l'ordre du jour

Les actionnaires présents ou représentés ont voté comme suit sur le point 3. de l'ordre du jour:

- Pour: sept cent quatre-vingt-cinq mille six cent soixante-dix actions
- Abstention: cinq cent six mille six cent quatre-vingt-quatre actions
- Contre: un million quatorze mille actions

Au vu de ce qui précède, la troisième résolution n'est pas approuvée.

Résolution sur le point 4. de l'ordre du jour

Ce point de l'ordre du jour ne requérant pas la présence du notaire, l'assemblée a été suspendue et la résolution sur ce point sera passée par acte sous seing privé.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Duffin, J. Redfern, R. Body, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 février 1999, vol. 839, fol. 84, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 avril 1999.

J.-J. Wagner.

(16774/239/253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

T.R.E. TOURIST REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 34.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, vol. 521, fol. 73, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(16776/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

T.R.E. TOURIST REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 34.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, vol. 521, fol. 73, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(16777/693/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

IMMOBILIERE LENTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 23.718.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le premier février.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Paul Lentz, commerçant, demeurant à Luxembourg, et
2. Monsieur Charles Lentz jr, commerçant, demeurant à Schrassig.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. TRANSPORTS INTERNATIONAUX CHARLES LENTZ, S.à r. l., société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg, 3, rue de l'Industrie, a été constituée suivant acte notarié du 20 décembre 1985, publié au Mémorial C, numéro 54 du 28 février 1986 et est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 23.718.

Suite à un acte notarié du 26 août 1988, publié au Mémorial C, numéro 314 du 28 novembre 1988, et suite au décès de Madame Christine Welbes, veuve de Monsieur Charles Lentz, ayant demeuré en dernier lieu à Luxembourg, survenu ab intestat à Luxembourg, le 1^{er} octobre 1998, les parts sociales sont réparties comme suit à l'égard de la société:

1) Monsieur Paul Lentz, préqualifié, neuf mille sept cent cinquante parts sociales	9.750
2) Monsieur Chartes Lentz Jr., préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: dix mille parts sociales	10.000

de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, représentant la totalité du capital social souscrit de dix millions (10.000.000,-) de francs luxembourgeois.

II. Les associés conviennent de faire abstraction des règles formelles concernant la tenue des assemblées générales extraordinaires, telles que convocation, ordre du jour et composition du bureau, les résolutions à prendre leur étant parfaitement connus.

III. Les associés décident d'établir les statuts de la société en langue française.

IV. Les associés décident de changer la dénomination de la société de TRANSPORTS INTERNATIONAUX CHARLES LENTZ, S.à r.l. en IMMOBILIÈRE LENTZ, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts.

V. Les associés décident de changer l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article deux des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la gestion d'immeubles.

La Société pourra en outre participer, sous quelque forme que ce soit, à d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères, contrôler ces participations et les mettre en valeur.

La Société pourra notamment acquérir toutes sortes de valeurs mobilières, que ce soit par apport, souscription, prise ferme, option d'achat, achat ou de toute autre façon, et aliéner celles-ci par vente, cession, échange ou de toute autre manière.

La Société pourra contracter des emprunts et accorder des prêts, avances et garanties à toutes les sociétés dans lesquelles elle détient une participation.

La Société pourra notamment réaliser d'autres opérations de tout genre, en particulier celles relatives à des biens mobiliers et immobiliers, ainsi que conclure et effectuer toutes autres transactions, liées directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles de le favoriser.»

VI. Suite aux décisions prises et aux changements des statuts intervenus, les statuts de la société auront dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La Société a été constituée le 20 décembre 1985 en tant que société responsabilité limitée sous forme de société familiale conformément à la loi sur les sociétés commerciales.

Elle porte la dénomination de IMMOBILIÈRE LENTZ, S.à r.l.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville et pourra être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre le déroulement normal des activités au siège social et/ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au rétablissement définitif des conditions normales, cette mesure provisoire n'ayant toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la gestion d'immeubles. La Société pourra en outre participer, sous quelque forme que ce soit, à d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères, contrôler ces participations et les mettre en valeur.

La Société pourra notamment acquérir toutes sortes de valeurs mobilières, que ce soit par apport, souscription, prise ferme, option d'achat, achat ou de toute autre façon, et aliéner celles-ci par vente, cession, échange ou de toute autre manière.

La Société pourra contracter des emprunts et accorder des prêts, avances et garanties à toutes les sociétés dans lesquelles elle détient une participation.

La Société pourra notamment réaliser d'autres opérations de tout genre, en particulier celles relatives à des biens mobiliers et immobiliers, ainsi que conclure et effectuer toutes autres transactions, liées directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles de le favoriser.

Art. 3. Le capital social est fixé à dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Ces parts sont réparties comme suit:

1. Monsieur Paul Lentz, commerçant, demeurant à Luxembourg, détenant neuf mille sept cent cinquante parts sociales	9.750
2. Monsieur Charles Lentz Jr., commerçant, demeurant à Schressig, détenant deux cent cinquante parts sociales	250
Total: dix mille parts sociales	10.000

Ces parts ont été entièrement libérées.

Art. 4. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul associé par part sociale.

Les parts sont librement cessibles entre associés. La cession de parts sociales entre vifs à des tiers sera soumise à l'autorisation préalable de tous les autres associés; à défaut d'une telle autorisation, il y aura lieu de respecter les dispositions énoncées aux alinéas ci-dessous.

Art. 5. Au cas où un associé entendrait aliéner ses parts en tout ou en partie ou désirerait les céder d'une quelconque autre manière à un ou plusieurs acquéreurs, il sera tenu de proposer les parts en question en premier lieu à la Société (offre de rachat). L'offre de rachat devra être soumise à la Société par lettre recommandée avec indication des conditions de vente.

Le prix de rachat équivaudra au prix de vente indiqué à la Société, tel qu'il aura été ou sera convenu avec l'acquéreur/les acquéreurs, ce prix étant toutefois limité au montant correspondant à la valeur de rendement ou, pour le moins, à la valeur de liquidation de chaque part sociale à aliéner. Faut par les parties de pouvoir s'entendre à l'amiable sur ladite valeur, la détermination de la valeur se fera par voie d'arbitrage conformément à l'article 8.

La Société pourra accepter l'offre de rachat par lettre recommandée dans les trois mois qui suivent la réception de l'offre. La décision relative à l'offre de rachat sera arrêtée par une résolution adoptée lors d'une assemblée extraordinaire des associés qu'il conviendra de convoquer incessamment. La Société sera tenue par la résolution de l'assemblée, lors de laquelle aucun droit de vote ne sera rattaché aux parts sociales faisant l'objet de la cession.

Au cas où la Société déciderait de donner suite à une offre de rachat, elle devra offrir les parts rachetées aux associés restants au prorata de leurs parts sociales et au prix de rachat, majoré des frais d'acquisition accessoires. Les parts sociales non reprises par les autres associés devront être annulées.

Art. 6. Sous réserve de la réglementation prévue à l'article 7 en cas de succession, les dispositions de l'article 5 s'appliqueront mutatis mutandis dans tous les autres cas où des parts sociales seront cédées à des tiers, mises en valeur par des tiers ou utilisées d'une quelconque autre façon, en particulier au cas où

- il serait prévu de céder une ou plusieurs parts à titre gratuit à un ou plusieurs tiers,
- une procédure d'insolvabilité serait ouverte sur le patrimoine d'un associé, ou
- une ou plusieurs parts d'un associé feraient l'objet d'une saisie par des tiers,
- un associé serait mis en liquidation,
- les rapports de participation d'un associé subiraient des modifications de nature à donner lieu à une participation majoritaire de tiers relative à cet associé.

Dans les cas énumérés au premier alinéa, la Société pourra exiger de l'associé concerné, de ses ayants droit et/ou de ses liquidateurs qu'il(s) lui cède(nt) les parts en question à un prix de rachat déterminé en fonction de la valeur de rendement des parts, et subsidiairement en fonction de la valeur de liquidation.

Les alinéas 3 et 4 de l'article 5 s'appliqueront mutatis mutandis, le délai de 3 mois prévu à l'alinéa 3 commençant à courir dès la prise de connaissance d'une des circonstances prévues à l'alinéa 1^{er} du présent article.

Art. 7. Au cas où un associé viendrait à décéder et que ses parts soient dévolues en tout ou en partie à des héritiers, non associés, ces héritiers tout comme la Société elle-même pourront réclamer le rachat de ces parts sociales ou d'une partie de celles-ci par la Société. Pour ce qui est de la détermination du prix de rachat, l'article 6, alinéa 3 sera d'application.

Ce droit ne pourra être exercé que par lettre recommandée dans un délai de six mois à compter de la prise de connaissance de la succession. En cas de refus de la Société de donner suite à une telle demande de rachat, les héritiers pourront obtenir la dissolution de la Société à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la signification de la demande.

Art. 8. Si, dans les cas prévus aux articles 4 à 7 des présents statuts, les parties ne parviennent pas à s'entendre sur la valeur de rendement et/ou la valeur de liquidation des parts sociales devant tenir lieu de prix de cession, chacune des parties désignera un réviseur d'entreprises luxembourgeois en tant qu'expert.

Les deux experts détermineront conjointement la valeur à fixer. En cas de désaccord entre les deux experts, ceux-ci désigneront conjointement un troisième expert, avec lequel ils détermineront la valeur par décision majoritaire. A défaut d'accord sur la personne du troisième expert, celui-ci sera désigné par le Président de l'institut des Réviseurs d'Entreprises luxembourgeois.

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non; ils sont nommés ou révoqués par l'assemblée des associés à la majorité de 3/4 des voix.

Art. 10. Les gérants (désignés globalement «la gérance») disposent des pouvoirs les plus étendus pour réaliser toutes les opérations et accomplir tous les actes qu'ils jugeront nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Leur compétence s'étend à tout ce qui n'est pas réservé par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera en principe valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

La gérance pourra cependant conjointement et moyennant une procuration écrite déléguer la représentation de la Société en ce qui concerne tout ou partie de la gestion quotidienne à un ou plusieurs directeurs, fondés de pouvoir ou autres employés.

Une telle délégation de pouvoirs sera soumise à une résolution préalable de l'assemblée des associés.

En cas de nomination de plus de deux gérants, ils désigneront un président en leur sein.

Les décisions de la gérance sont prises à la majorité des voix. En cas de parité, la voix du président est prépondérante.

Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des associés se tiendra au mois de juin à la date fixée par les gérants, au siège social ou à tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation. La convocation à l'assemblée devra se faire par lettre recommandée au moins quatre semaines avant la date de l'assemblée. La convocation adressée aux associés devra être accompagnée des comptes annuels révisés.

Les assemblées générales extraordinaires seront convoquées par les gérants à chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige, ou à la demande d'un ou de plusieurs associés représentant individuellement ou conjointement vingt-cinq pour cent du capital social.

Il pourra être fait abstraction des dispositions relatives à la convocation des assemblées d'associés si tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Chaque associé pourra exercer son droit de vote en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant, associé ou non. Sauf disposition contraire prévue par la loi, chaque part sociale donne droit à une voix.

Art. 13. L'assemblée des associés a les pouvoirs les plus étendus aux fins de prendre toutes les mesures et d'adopter ou de ratifier toutes les décisions qu'elle jugera favorables aux intérêts de la Société. Elle décide notamment de l'affectation et de la répartition du bénéfice annuel.

Art. 14. La Société ne se trouvera pas dissoute par le décès, l'incapacité, la liquidation ou la faillite d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation se fera par les gérants alors en fonction ou par un liquidateur nommé par la Société conformément aux conditions de majorité prévues à l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les liquidateurs disposent des plus amples pouvoirs en vue de la réalisation des actifs et de la liquidation des passifs. Tout bénéfice éventuel de liquidation sera versé aux associés au prorata de leurs parts.

Art. 15. Pour tous les points non régis par les présents statuts, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que les lois modificatives afférentes seront d'application.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes est estimé à quarante-cinq mille (45.000,-) francs environ.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, Ch. Lentz jr, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 1999, vol. 114S, fol. 60, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 1999.

R. Neuman.

(16778/226/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

IMMOBILIERE LENTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 23.718.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1999.

(16779/226/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

**URBANIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation),
(anc. BUTZEBIERG).**

Siège social: L-7535 Mersch.

R. C. Luxembourg B 45.464.

Les documents de clôture de l'année 1997, enregistrés à Mersch, le 7 avril 1999, vol. 124, fol. 66, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour URBANIA, S.à r.l.

Signature

(16783/568/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

TRANSUD LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 46.051.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le onze mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRANSUD LUX S.A., ayant son siège social à Bertrange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 46.051, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 décembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 88 du 10 mars 1994 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 novembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 53 du 5 février 1997.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Madame Rita Résibois, administrateur de société, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve,

qui désigne comme secrétaire Madame Caroline Waucquez, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Nadin, directeur financier, demeurant à B-6720 Habay-la-Neuve.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modifications des statuts:

1. Modification de l'objet social de la société, de sorte que l'article 4 des statuts aura la teneur suivante:

«La société a pour objet, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, d'entreprendre le transfert de marchandises par routes pour compte propre et pour compte d'autrui; le déménagement d'objets mobiliers; la location de véhicules automoteurs de transport avec ou sans chauffeur; les activités de commissionnaire de transport et de commissionnaire-expéditeur; les opérations de réception, entreposage, groupage, dispatching, dédouanement, constatation d'avaries et de livraison de marchandises; la messagerie à grande vitesse de marchandises par routes et d'acheminement de colis; les opérations d'affrètement de véhicules routiers; la création de tous services tendant à développer, améliorer, coordonner chacun et tous les objectifs de la société.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social.»

2. Modification des articles 5, 6, 7, 9 et 10 des statuts.

3. Révocation et nomination d'administrateurs.

4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, d'entreprendre le transfert de marchandises par routes pour compte propre et pour compte d'autrui; le déménagement d'objets mobiliers; la location de véhicules automoteurs de transport avec ou sans chauffeur; les activités de commissionnaire de transport et de commissionnaire-expéditeur; les opérations de réception, entreposage, groupage, dispatching, dédouanement, constatation d'avaries et de livraison de marchandises; la messagerie à grande vitesse de marchandises par routes et d'acheminement de colis; les opérations d'affrètement de véhicules routiers; la création de tous services tendant à développer, améliorer, coordonner chacun et tous les objectifs de la société.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le deuxième paragraphe et d'ajouter un nouveau paragraphe à la fin de l'article 5 des statuts qui auront la teneur suivante:

«**Art. 5. Deuxième paragraphe.** Les actions sont et resteront nominatives.»

«**Art. 5. Cinquième paragraphe.** Quel que soit le mode de transmission entre vifs ou pour cause de mort des actions et d'augmentation de capital, les actionnaires jouissent toujours du droit de préemption sur les actions cédées et d'un droit de souscription préférentiel sur les actions émises dans la même proportion que leur participation dans le capital social. Aucune cession d'actions n'est opposable à la société et à ses actionnaires si le cédant n'a pas observé les conditions du droit de préemption selon la procédure impérative prévue par le conseil d'administration.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter un nouveau paragraphe entre le deuxième et le troisième alinéa de l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt de la société l'exige et toutes les fois qu'il le juge convenable.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter un nouveau paragraphe à la fin de l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Il est tenu un registre avec feuillets numérotés et paraphés, sans blanc, ni rature des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration signés par le Président et le secrétaire de la séance.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de remplacer l'article 7 des statuts par le texte suivant:

«**Art. 7.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire ou autoriser tous les actes et opérations nécessaires à son objet social, sauf ce que les statuts et la loi réservent expressément à l'assemblée générale des actionnaires.

Il délibère sur toutes les opérations intéressant de la société.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière et sa représentation dans le cadre de la gestion journalière à un administrateur ou à une autre personne, actionnaire ou non de la société.

La délégation à un membre du conseil d'administration est soumise à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs particuliers ainsi que sa représentation telle que définie à l'article 7 des statuts à une personne, administrateur ou non, qui n'a pas besoin d'être actionnaire de la société.

La délégation spéciale du conseil d'administration confiée à une personne autre qu'un administrateur, sera subordonnée à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires.

Le délégué du conseil peut sous sa responsabilité, déléguer une partie de ses pouvoirs à une autre personne, actionnaire ou non de la société.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur et du directeur financier, ou par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de sa délégation.

Huitième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs Michel Nadin et Cédric Nadin de leur fonction d'administrateur et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat.

Neuvième résolution

L'Assemblée nomme comme nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Franck Nadin étudiant, demeurant à B-6720 Habay la Neuve, 29, rue de Bologne.

- Monsieur Emile Nothelier, retraité, demeurant à B-6760 Virton, 61, avenue Bouvier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Résibois, C. Waucquez, M. Nadin, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1999, vol. 115S, fol. 61, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 1999.

F. Baden.

(16780/200/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

TRANSUD LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 46.051.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1999.

F. Baden.

(16781/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

VALUGA, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 23.952.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1998, vol. 521, fol. 83, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour VALUGA, Société Anonyme

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

(16785/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

VALUGA, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.952.

L'assemblée générale statutaire du 4 mars 1997 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Benoît Duvieusart en remplacement de Monsieur Roger Petry.
Luxembourg, le 15 mars 1999.

Pour VALUGA
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 83, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16786/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

VALSTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 50.005.

Extraits des décisions du conseil d'administration du 4 janvier 1999

Le Conseil accepte la nomination de Patrick Meunier au poste d'Administrateur avec effet immédiat, en remplacement de Brian Hyslop, décédé.

Le Conseil d'Administration au 4 janvier 1999 se compose de:

Derek S. Ruxton, Patrick Meunier, Alexander Ruxton.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1999, vol. 521, fol. 79, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16784/690/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

VETRELLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 49.987.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la société anonyme VETRELLI S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg le 30 décembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 199 du 4 mai 1995,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du Conseil d'Administration prise en sa réunion du 29 janvier 1999; un exemplaire du procès-verbal de cette réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1) La société VETRELLI S.A. a un capital souscrit de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

2) Suivant l'article 5 des statuts, le capital autorisé de la société est fixé à cent millions de francs luxembourgeois (100.000.000,- LUF), représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Des pouvoirs ont été conférés au Conseil d'Administration d'augmenter, endéans une période de cinq années en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, aux conditions et modalités qu'il fixera, le Conseil d'Administration étant autorisé à supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et à émettre les nouvelles actions avec ou sans prime d'émission.

En date du 29 janvier 1999, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital souscrit à concurrence de huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (8.750.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à dix millions de francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) par la création et l'émission de huit mille sept cent cinquante (8.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, le Conseil d'Administration a admis à la souscription des huit mille sept cent cinquante (8.750) actions nouvelles la société EINE ALFA STIFTUNG, société de droit du Liechtenstein, avec siège social à Vaduz (Liechtenstein) et en a accepté la libération intégrale moyennant l'incorporation, à due concurrence, d'une créance certaine, liquide et exigible, que le souscripteur pourrait faire valoir à l'encontre de la société.

Cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport de Monsieur Jean-Marie Boden, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, daté du 15 mars 1999, dont la conclusion est la suivante:

«*Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Un exemplaire de ce rapport, après avoir été signé et paraphé par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

3) Suite à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 5 (alinéa 1^{er}) des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa premier.** Le capital souscrit est fixé à LUF 10.000.000,- (dix millions de francs luxembourgeois) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 135.000,- francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Duro et A. Lentz.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 462, fol. 42, case 6. – Reçu 87.500 francs.

Le Releveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mars 1999.

A. Lentz.

(16787/221/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

VETRELLI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 49.987.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 8 avril 1999.

A. Lentz.

(16788/221/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

VOYAGES FLAMMANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 6.500.000,- LUF.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 58, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 19.083.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} avril 1999, vol. 521, fol. 59, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 1999.

Signature.

(16789/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

VWH INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 50.072.

Extraits des décisions du conseil d'administration du 4 janvier 1999

Le Conseil accepte la nomination d'Alexander Ruxton au poste d'Administrateur avec effet immédiat, en remplacement de Brian Hyslop, décédé.

Le Conseil d'Administration au 4 janvier 1999 se compose de:

Derek S. Ruxton, Patrick Meunier, Alexander Ruxton.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1999, vol. 521, fol. 79, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(16791/690/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

VOYAGES TAGEBLATT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 500.000,- LUF.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 60, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 5.407.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} avril 1999, vol. 521, fol. 59, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 1999.

Signature.

(16790/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

WAICOR INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 36.998.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 avril 1999 de la société WAICOR INVESTMENT CORPORATION S.A., il a été décidé:

1. de remplacer Monsieur Georg Garcon et Monsieur Albert Schumacker par Monsieur Pierre Vercauteren, Conseiller, demeurant à Anvers et par Monsieur Carl Paulwes, commerçant, demeurant à Ekeren.

Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs sortants pour l'exercice de leurs mandats;

2. de remplacer Monsieur Emile Wirtz par Monsieur Pierre Vercauteren en tant que Président du Conseil d'Administration, avec pouvoir de signature individuelle.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

Monsieur Pierre Vercauteren, Président du Conseil d'Administration

Monsieur Carl Pauwels, Administrateur

Monsieur Emile Wirtz, Administrateur.

Luxembourg, le 7 avril 1999.

WAICOR INVESTMENT CORPORATION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 85, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16792/567/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

WISEMAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**DISSOLUTION***Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 1999, vol. 115S, fol. 56, case 7, que la société WISEMAN INVESTMENTS, S.à r.l. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société prédé-signée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 1999.

J. Elvinger.

(16796/211/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

WISCHBONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 20.543.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WISCHBONE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 20.543, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} juillet 1983, publié au Mémorial C, numéro 185 du 26 juillet 1983 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 13 mars 1992, publié au Mémorial C, numéro 370 du 29 août 1992.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Stanislas Peel, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateurs Monsieur Peter Elias, joaillier, demeurant à B-Duffal et Madame Hilde Arijs, indépendante, demeurant à B-Aalst.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Introduction de la qualité d'«usufruit» et de «nue-propriété» conférée aux actions représentatives du capital souscrit.

- Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de Francs Belges en euros avec effet au 1^{er} janvier 1999 au cours de 1 Euro pour 40,3399 BEF, le nouveau capital de la société s'élevant à euros 457.382,15,-.

- Annulation des 750 actions existantes sans désignation de valeur nominale et création de 750 actions libellées en euros et sans désignation de valeur nominale jouissant des mêmes droits et avantages que les actions annulées.

- Augmentation du capital de la société pour le porter de son montant de euros 457.382,15,- (quatre cent cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-deux EUR et quinze eurocentimes) à euros 460.000,- (quatre cent soixante mille EUR) par incorporation de réserves à concurrence de euros 2.617,85,- (deux mille six cent dix-sept euros et quatre-vingt-cinq eurocentimes) sans création ni émission d'actions nouvelles.

- Modifications afférentes de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide que la propriété des actions représentatives du capital souscrit pourra être partagée en «usufruit» et «nue-propriété» et que les droits de l'usufruitier et du nue-proprétaire s'exerceront conformément aux statuts.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital social de la société de francs belges en euros avec effet au 1^{er} janvier 1999 au cours de 1 Euro pour 40,3399 BEF, le nouveau capital de la société s'élevant désormais à euros 475.382,15 (quatre cent soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt-deux euros et quinze eurocentimes).

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'annuler les (sept cent cinquante) 750 actions sans désignation de valeur nominale existantes et de créer sept cent cinquante (750) actions libellées en euros, sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions annulées.

L'Assemblée charge le conseil d'administration de procéder aux modalités d'annulation des anciennes actions et de création des nouvelles actions.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de deux mille six cent dix-sept virgule quatre-vingt-cinq euros (2.617,85 EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-deux virgule quinze euros (457.382,15 EUR) à quatre cent soixante mille euros (460.000,- EUR), sans apport nouveau et sans création d'actions nouvelles, par incorporation au capital social d'un montant de deux mille six cent dix-sept virgule quatre-vingt-cinq euros (2.617,85 EUR) prélevé sur les résultats reportés de la société.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de tels résultats reportés par le bilan de la société arrêté au 31 décembre 1998 dont un exemplaire restera annexé aux présentes.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre cent soixante mille euros (460.000,- EUR), divisé en sept cent cinquante (750) actions sans désignation de valeur nominale.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé usufruitier et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé nu-proprétaire.

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom du nu-propiétaire de la mention nue-propiété.

Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-propiétaire et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le present acte.

Signé: P. Sprimont, St. Peel, P. Elias, H. Arijis, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1999, vol. 115S, fol. 70, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 1999.

F. Baden.

(16794/200/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

WISCHBONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 20.543.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 1999.

F. Baden.

(16795/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

WIMPLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 64.184.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 avril 1999

– Les démissions de Messieurs Alain Vasseur, Roger Caurla et Toby Herkrath de leur mandat d'administrateurs sont acceptées.

– Monsieur Alejandro Pasamar, demeurant à Zaragoza, Monsieur Jesus Asin Duesca, demeurant à Farasdues et Madame Maria Carmen Navarro Lapena demeurant à Zaragoza sont nommés en leur remplacement, en tant qu'administrateurs. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale de 2003.

Le 6 avril 1999.

Certifié sincère et conforme

Pour WIMPLE S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16793/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

BIERGERINITIATIV AL BIELES, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4436 Belvaux, 2, rue Dicks-Lentz.

DISSOLUTION

Les soussignés:

- 1.- M. Albert Sanavia, demeurant à Belvaux
- 2.- Mme Vonny Breden, demeurant à Belvaux
- 3.- M. Nico Schroeder, demeurant à Belvaux
- 4.- M. Bert Rota, demeurant à Belvaux
- 5.- M. Heini Fonck, demeurant à Belvaux
- 6.- M. Albert Matzet, demeurant à Belvaux
- 7.- M. Marcel Schinck, demeurant à Belvaux
- 8.- M. Götz Empel, demeurant à Belvaux

tous présents, membres de la BIERGERINITIATIV AL BIELES, A.s.b.l.
rappellent

Qu'une première assemblée générale extraordinaire avait été convoquée suivant insertions parues:

- au tageblatt en date du 13 février 1999 et
- au Luxemburger Wort en date du 13 février 1999.

LES AMIS DU TIBET, LUXEMBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8291 Meispelt, 35, rue de Keispelt.

Modification des statuts

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le 22 mars, l'association LES AMIS DU TIBET, LUXEMBOURG, s'est réunie en deuxième assemblée générale extraordinaire des membres ayant pour objet la modification des statuts publiés au Mémorial C, n° 416 du 30 août 1995 ainsi qu'au Mémorial C, n° 356 du 25 juillet 1996. Une première assemblée générale extraordinaire convoquée avec le même objet pour mars 1999 n'ayant pas réuni le quorum légal des membres présents ou délégués.

Les comparants à la deuxième assemblée générale, après avoir constaté

– qu'ils ont été dûment convoqués,

– que l'objet de la modification des statuts a été spécialement indiqué dans la convocation, ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Les articles 2, 5 et 6 auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est établi au 36, rue de Keispelt, L-8291 Meispelt.»

«**Art. 5.** Le nombre minimum d'associés est de trois.»

«**Art. 6.** La cotisation maximale est de 1.000,- francs.»

Luxembourg, le 28 mars 1999.

O. Mores

Président

M.-P. Miton

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1999, vol. 521, fol. 65, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16798/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 1999.

FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 48.841.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 501, fol. 92, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(16901/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 1999.

FINANCERIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 24.742.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 90, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
FINANCERIUM S.A.
Signature

(16902/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 1999.

**ORDILUX, ORDINATEUR DISTRIBUTION LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de liquidation-partage reçu par le notaire Aloyse Biel de résidence à Capellen en date du 15 mars 1999, enregistré à Capellen, le 23 mars 1999, volume 415, folio 9, case 12, que les cent soixante (160) parts sociales de la communauté de biens Willy Hein-Gros Anne ont été attribuées à Monsieur Willy Hein.

Le capital de la société se trouve donc actuellement réparti comme suit:

- Monsieur Willy Hein, commerçant, demeurant à Luxembourg	160 parts
- HEIN & CIE, S.à r.l., avec siège à Luxembourg	160 parts
- CENTRE IMMOBILIER, S.à r.l., avec siège à Luxembourg	160 parts
- IMMOGEST, S.à r.l., avec siège à Luxembourg	160 parts
- BILUX, S.à r.l., avec siège à Luxembourg	640 parts
Total: mille deux cent quatre-vingts parts sociales	1.280 parts

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 2 avril 1999.

A. Biel.

(16913N/203/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 1999.

INDIA FOCUS FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 47.268.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-second of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of INDIA FOCUS FUND, R.C. Luxembourg section B number 47.268, a Luxembourg «SICAV», having its registered seat at L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, incorporated by deed on the 18th of April 1994, published in the Mémorial C, number 207 of the 27th of May 1994 and whose Articles of Incorporation never have been amended.

The meeting is presided by Mr John Alldis, employee, residing at Dippach.

The chairman appointed as secretary Mrs Lieve Beelen, employee, residing at Arlon, Belgium.

The meeting elected as scrutineer Mr Thierry Leemans, employee, residing at Arlon, Belgium.

The chairman requested the notary to act that:

I.- The present meeting had been convened for the first of March 1999 at which date however the quorum required by law was not achieved, as it appears from a notarial deed at same date.

II.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the members of the board and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with the deed.

III.- As it appears from the attendance list, out of 5,904.766 (five thousand nine hundred four point seven hundred sixty-six) shares outstanding, 530.952 (five hundred thirty point nine hundred fifty-two) shares are present or duly represented at the present extraordinary general meeting. There being no presence quorum required for this reconvened meeting, the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV.- That this meeting has been duly convened by notices containing the agenda and sent to shareholders by registered mail on the 2nd of March, 1999, all the shares being on registered form.

V.- That, the company being quoted on the Luxembourg Stock exchange, a convening notice, containing the agenda, has been published in the Luxembourg newspaper «Luxemburger Wort» on the 12th of March, 1999, as it appears from the copy presented to the meeting.

VI.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Liquidation of the Company in accordance with article 99, third paragraph, of the Law of August 10, 1915.
2. Appointment of Mr John Alldis as liquidator and determination of his powers and remuneration.
3. Suspension of the issue, redemption and conversion of shares of INDIA FOCUS FUND.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decide what follows, being understood that, according to Luxembourg Law, the resolutions must be taken by a majority vote of at least two thirds of voting shares present or represented, in that case: 353.968 (three hundred fifty-three point nine hundred sixty-eight) votes in favour.

First proposal

About the decision to liquidate the Company in accordance with article 99, third paragraph, of the Law of August 10, 1915.

Number of votes for: 530.952

Number of votes against: 0

The proposal is accepted.

Second proposal

About the decision to appoint Mr John Alldis, Vice President, CITIBANK, Luxembourg as liquidator of said company and to grant him all powers to represent the company at the operations of liquidation, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding.

Number of votes for: 530.952

Number of votes against: 0

The proposal is accepted.

His remuneration is fixed at 150,000.- LUF (one hundred and fifty thousand Luxembourg francs).

Third proposal

About the decision to suspend the issue, the redemption and the conversion of the shares of INDIA FOCUS FUND.

Number of votes for: 530.952

Number of votes against: 0

The proposal is accepted.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SICAV luxembourgeoise INDIA FOCUS FUND, R.C. Luxembourg section B numéro 47.268, ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu le 18 avril 1994, publié au Mémorial C, N° 207 du 27 mai 1994 et dont les statuts n'ont pas été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Alldis, employé privé, demeurant à Dippach.

Le président désigne comme secrétaire Madame Lieve Beelen, employée privée, demeurant à Arlon, Belgique.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Thierry Leemans, employé privé, demeurant à Arlon, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- La présente assemblée avait été convoquée pour le premier mars 1999, date à laquelle le quorum requis par la loi n'avait pas été atteint, ainsi qu'il appert de l'acte notarié reçu le même jour.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il ressort de cette liste de présence que sur les 5.904,766 (cinq mille neuf cent quatre virgule sept cent soixante-six) actions, actuellement en circulation, 530,952 (cinq cent trente virgule neuf cent cinquante-deux) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Aucun quorum n'étant requis pour cette deuxième assemblée, elle peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- La présente seconde assemblée a été convoquée par des lettres recommandées en date du 2 mars 1999.

V.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Mise en liquidation de la société conformément à l'article 99, troisième paragraphe de la loi du 10 août 1915.
2. Nomination de Monsieur John Alldis en tant que liquidateur et détermination de ses pouvoirs et rémunération.
3. Suspension de l'émission, du rachat et de la conversion des actions de INDIA FOCUS FUND.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit:

Première proposition

Quant à la décision de mettre la société en liquidation conformément à l'article 99, troisième paragraphe de la loi du 10 août 1915.

Nombre de votes en faveur: 530,952

Nombre de votes contre: 0

La proposition est acceptée.

Deuxième proposition

Quant à la décision de nommer Monsieur John Alldis, Vice Président CITIBANK, Luxembourg en tant que liquidateur de la société et de lui donner pouvoir de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions.

Nombre de votes en faveur: 530,952

Nombre de votes contre: 0

La proposition est acceptée.

Sa rémunération est fixée à LUF 150.000,- (cent cinquante mille francs luxembourgeois).

Troisième résolution

Quant à la décision de suspendre l'émission, le rachat et la conversion des actions de INDIA FOCUS FUND.

Nombre de votes en faveur: 530,952

Nombre de votes contre: 0

La proposition est acceptée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

A la demande des comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: J. Alldis, L. Beelen, T. Leemans, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 1999, vol. 115S, fol. 72, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 1999.

J. Elvinger.

(16916/211/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 1999.

FINK & SCHINDLER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 32.024.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 6 avril 1999

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 6 avril 1999 au siège social de la société que les organes se composent comme suit:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Charles Ewert, Président du Conseil d'Administration et Administrateur-Délégué;
- Monsieur Alberto de Vita, Administrateur;
- Monsieur Joseph Wilwert, Administrateur;

Commissaire aux Comptes:

SOCIETE FIDUCIAIRE API S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
Luxembourg, le 6 avril 1999.

Pour extrait conforme
FINK & SCHINDLER HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 79, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16903/588/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 1999.

FINROPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 11.157.

—
Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 84, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
FINROPA S.A.
Signature

(16904/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 1999.

FLORENTINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 47.938.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 83, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

(16905/603/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 1999.

G.2. INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.423.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 6 avril 1999

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 6 avril 1999 au siège social de la société que les organes se composent comme suit:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Charles Ewert, Président du Conseil d'Administration et Administrateur-Délégué;
- Monsieur Alberto de Vita, Administrateur;
- Monsieur Joseph Wilwert, Administrateur;

Commissaire aux Comptes:

T.A. ASSOCIATES S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
Luxembourg, le 6 avril 1999.

Pour extrait conforme
G.2. INVESTMENT GROUP S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 79, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16907/588/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 1999.

FRAGRANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.973.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 84, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
FRAGRANA S.A.
Signature

(16906/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 1999.

GILEBBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.921.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 86, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GILEBBA S.A.
Signature

(16908/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 1999.

GILEBBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.921.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 86, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GILEBBA S.A.
Signature

(16909/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 1999.

GILEBBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.921.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 16 septembre 1998 que:
Le terme de trois ans des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant échu, l'Assemblée nomme à nouveau les Administrateurs et Commissaire sortants jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur le résultat de l'exercice 2001, à savoir:

M. Rémy Meneguz, Administrateur de sociétés, demeurant à Olm (Grand-Duché de Luxembourg), Président du Conseil d'Administration;

M. Raffaele Gentile, Administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, Administrateur;

M. Benoît Sirot, Administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, Administrateur;

M. Claude Weis, Comptable, demeurant à Luxembourg, Commissaire aux Comptes.

GILEBBA S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 86, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(16910/058/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 1999.
